

PROCÉDURE DE SAISIE DES VOEUX / TÉLÉSERVICE

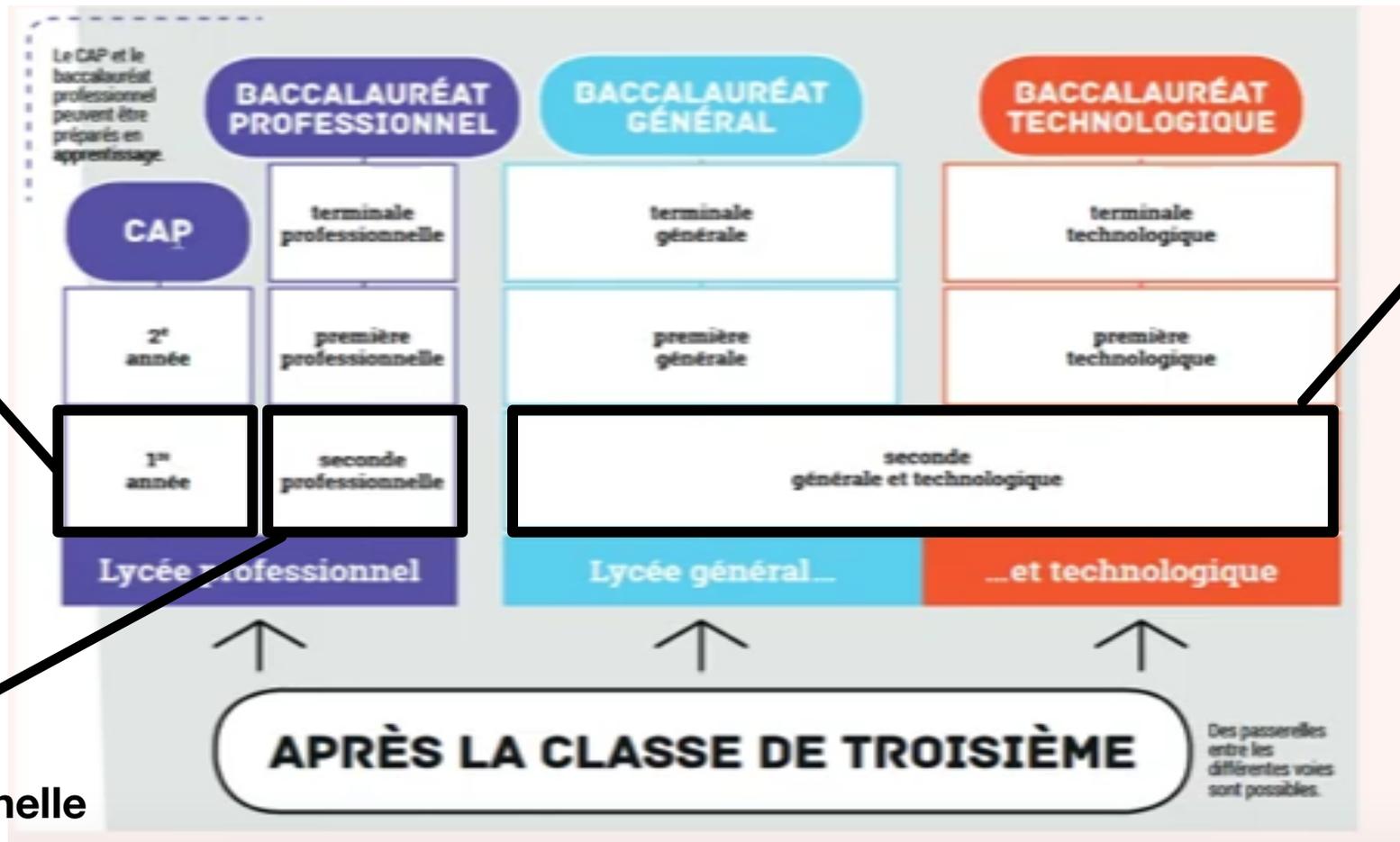
APRÈS LA CLASSE DE 3ÈME.

GUILBAUD VIRGINIE, RRUPN COLLÈGE GEORGES ELISABETH, RIVIÈRE SALÉE.

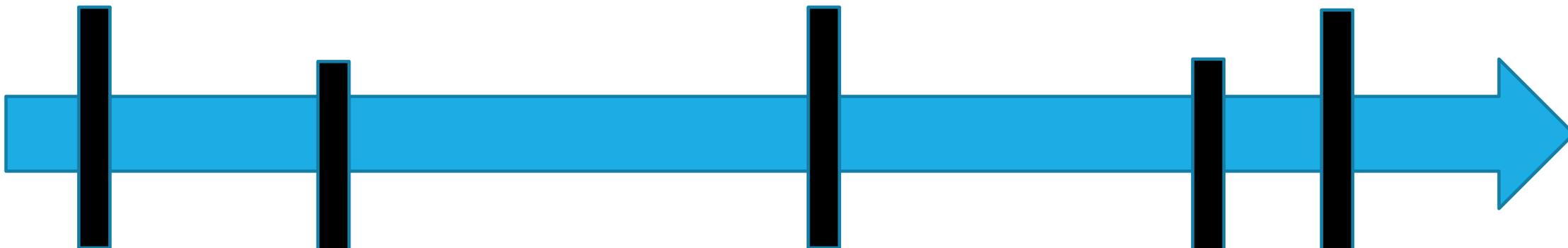
1) 1^{ère} année de CAP

2) 2nde professionnelle (2nde pro)

3) 2nde générale et technologique (2nde GT)



CALENDRIER ORIENTATION / AFFECTATION / INSCRIPTION



Avant les conseils de classe du 2ème trimestre

: Intentions provisoires d'orientation

Après les vacances de février :

Conseil de classe du 2ème trimestre.

Réponse du conseil de classe.

Les familles doivent absolument accuser réception.

Mai :

Choix définitifs des familles.

Intentions d'orientation et vœux d'affectation dans les lycées.

Juin :

Conseil de classe du 3ème trimestre

Réponse du conseil de classe.

Les familles doivent absolument accuser réception.

Juillet :

Inscription lycées

Sur téléservice



Sur téléservice



Sur téléservice



Sur téléservice



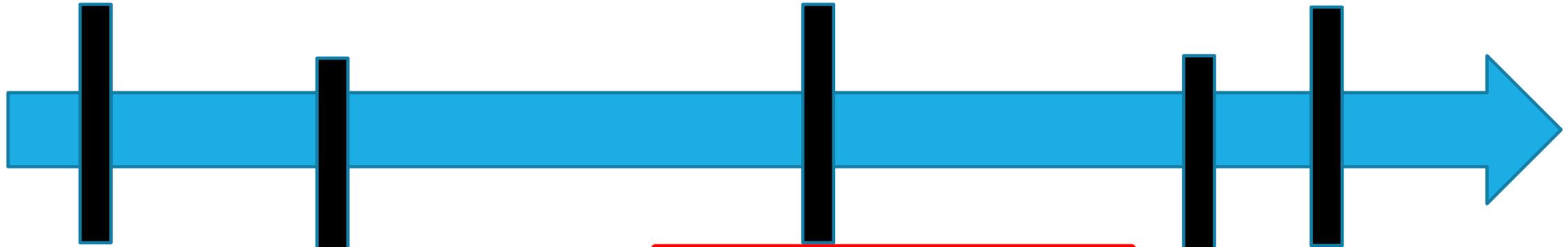
Sur téléservice





A l'issue des conseils de classe, quelques jours après, il est indispensable de se connecter à nouveau sur le téléservice Orientation et accuser réception des avis du conseil de classe.

CALENDRIER ORIENTATION / AFFECTATION / INSCRIPTION



Avant les conseils de classe du 2^{ème} trimestre

: Intentions provisoires d'orientation

Après les vacances de février

Conseil de classe du 2nd trimestre.
Réponse du conseil de classe.
Les familles doivent absolument accuser réception.

Mai :

Choix définitifs des familles.
Intentions d'orientation et vœux d'affectation dans les lycées

Juillet :

Inscription lycées

Juin :

Conseil de classe du 3^{ème} trimestre
Réponse du conseil de classe.
Les familles doivent absolument accuser réception.



Accord

Décision d'orientation devient définitive



Désaccord



Contactez le chef d'établissement pour échanger



ATTENTION !!!!

Pour certaines formations générales et professionnelles, il y a des procédures spécifiques d'admission. **Des dossiers sont donc à constituer pour candidater à l'admission dans la formation.**

Pour chaque formation, une commission au niveau académique se réunit ensuite pour définir, au vu des dossiers, la liste des candidats retenus.

Les élèves seront informés des procédures spécifiques d'admission au fur et à mesure que les informations nous parviennent.



RESPONSABLE
LEGAL

POUR ACCEDER AUX TELESERVICES, JE ME CONNEXE AVEC EDUCONNECT

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose
différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec EduConnect



Je me connecte avec EduConnect.
Mêmes identifiants que pour MBN.

Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

Saisissez un identifiant

vous mot de passe

Saisissez un mot de passe

VALIDER

Identifiant oublié ?



Mot de passe oublié ?



Je me connecte avec FranceConnect



S'identifier avec
FranceConnect

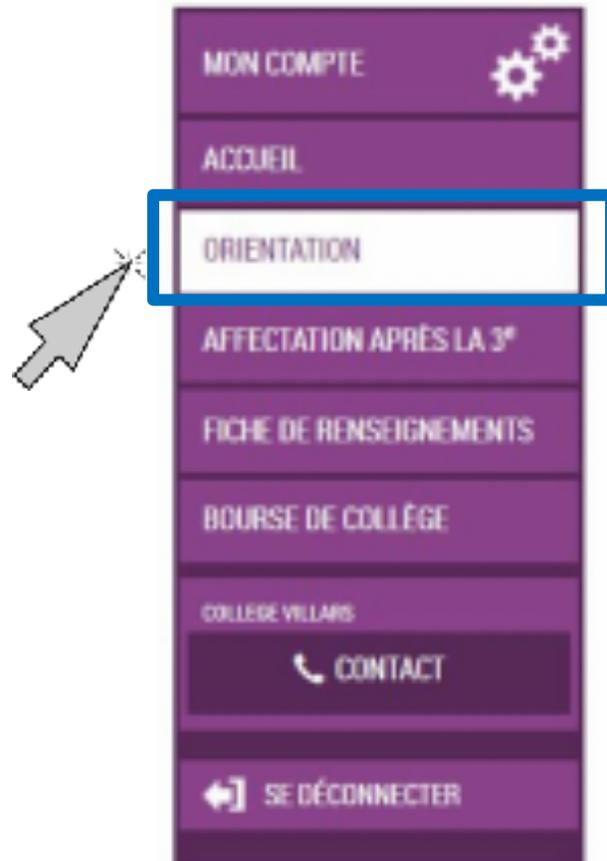
REGLE DE SAISIE DANS LES TELESERVICES

- Chaque parent possède un compte EDUCONNECT responsable, mais un seul des deux parents peut saisir les vœux.
- Plus précisément, le 1^{er} parent ayant saisi les vœux est le seul pouvant faire les modifications par la suite. L'autre parent n'aura qu'un rôle consultatif.
- Seul le parent ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe.
- Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les vœux.

TELESERVICE ORIENTATION / INTENTIONS PROVISOIRES

Quand ? Avant le conseil de classe du 2nd trimestre.

Pourquoi ? Formulation des intentions provisoires d'orientation.



Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran



Page suivante, écran téléservice Orientation

TELESERVICE ORIENTATION / INTENTIONS PROVISOIRES

Palier 3^{ème}

SCOLARITÉ SERVICES

- MON COMPTE
- ACCUEIL
- MON SCOLAIRE **Téleservice**
- NOTES (avant conseil de classe)
- ORIENTATION
- EVALUATION
- CLG LUCIE AUBRAC
- CONTACT
- SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires → 2 Choix définitifs → 3 Décision

Prochain trimestre ou premier semestre : DEMANDE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR 2de professionnelle 1re année de CAP

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers :

Sous statut scolaire Sous statut d'apprenti

Intention 2

2de générale et technologique ou 2de STHR 2de professionnelle 1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Saisie des vœux d'orientation provisoires
(janvier/février)

Avant le conseil de classe du 2^{ème} semestre
Saisie des vœux d'orientation définitifs
(mai)

Après le conseil de classe du 2^{ème} semestre
Consultation de la décision prononcée par le conseil de classe

Saisie des vœux provisoires d'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

MON COMPTE

ACTUEL

ORIENTATION

AFFECTATION APHÉSIA 2°

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

COURSE DE COLLECTE

BRUCS VILLARD

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICES LIGNE ORIENTATION

Intentions provisoires

Choix définitifs

Déclasse

Nom/Prénom ou premier contact : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT SAISIR UNE INTENTION. VOUS POUVEZ EN SAISIR AU MAXI 3 (UNE INTENTION GÉNÉRALE CORRESPOND À VOS 3 CRUS DE PRÉFÉRENCE).

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANULER VALER

Vous pouvez modifier vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement ni aux parcours particuliers (voies d'insertion, parcours individualisés, parcours...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes tenu au courant de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées.

Cliquez ici pour ajouter un voeu

Saisie des vœux provisoires d'orientation

Il faut absolument saisir un vœux provisoire d'orientation.

On peut en saisir au maximum 3 vœux d'orientation.

**A ce stade, il n'y a pas de vœux d'affectation en lycée à formuler
Cela se fait au cours du mois de mai.**

Je formule un vœu d'orientation 2^{de} GT ou 2^{de} STHR

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter



AJOUTER UNE INTENTION

Je formule un vœu d'orientation 2^{nde} pro

Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 [↓] [↑] [🗑️]

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation **Champ libre**

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Je formule un vœu d'orientation 1^{ère} année CAP



Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Je n'oublie pas de valider.

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Envoi d'un mail récapitulatif aux représentants légaux.

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées

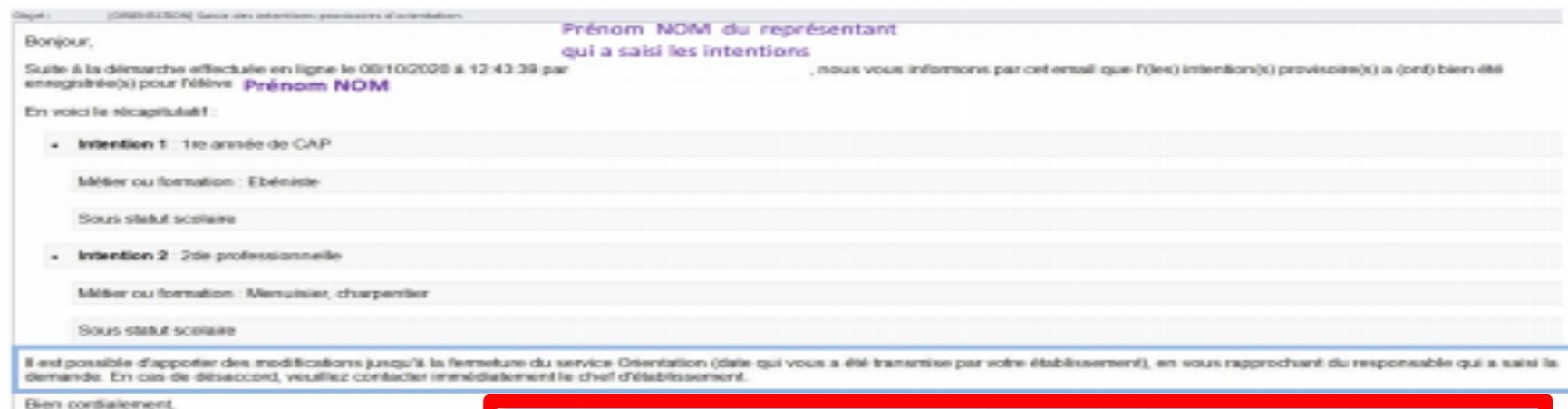
L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie



Coordonnées de l'établissement

Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie



Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Après le conseil de classe, il est indispensable d'accuser réception de la réponse du conseil de classe.

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement. VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant